

Southeast Planning Review and Adjustment Committee
Comité de révision de la planification de Sud-Est

February 26, 2020 at 7:00 pm • 26 février 2020 à 19h
Moncton Lions Community Centre • Centre communautaire Moncton Lions
473, rue St. George Street

MINUTESprocès-verbal

Committee Members Present/membres du comité presents:

Edgar LeBlanc	Vice Chairman/Vice-président
Alexandre Clermont	Committee Member/membre du comité
Stanley Dixon	Committee Member/membre du comité
Valmont Goguen	Committee Member/membre du comité
Heather Keith	Committee Member/membre du comité
Hilyard Rossiter	Committee Member/membre du comité
Randy Trenholm	Committee Member/membre du comité

Staff Present/Staff présents:

Joshua Adams	Planner/urbaniste
Lori Bickford	Planner/urbaniste
Jeff Boudreau	Manager of Subdivision Approvals/Gestionnaire d'approbation des lotissements
Tracey McDonald	Recorder/rapporteuse
Yolande Chaisson	Translator /traductrice

Regrets:

H.J. (Harry) McInroy	Chairman/président
Linda Estabrooks	Committee Member/membre du comité

Public Present/membres du public présents:

See sign in sheet / Voir fiche d'inscription

1. CALL MEETING TO ORDER /CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE À L'ORDRE

The meeting was called to order at 7:00 pm by Vice Chairman Edgar LeBlanc. He stated for the record that Chairman H.J. (Harry) McInroy and committee members Linda Estabrooks were absent.
/ La séance est ouverte à 19h par le Vice-président Edgar LeBlanc. Il déclare pour le compte rendu que le Président H.J. (Harry) McInroy et le membre du Comité, Linda Estabrooks, était absent.

2. DECLARATION OF CONFLICT OF INTEREST / DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

None / aucune

3. ADOPTION OF THE AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

It was moved by Committee Member Valmont Goguen and seconded by Committee Member Heather Keith to adopt tonight's Agenda as presented. / *Il est proposé par Valmont Goguen, membre du comité, et appuyé par Heather Keith, membre du comité, d'adopter l'ordre du jour ce soir tel quel.*

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Adoption of the Minutes of the January 22, 2020 meeting. / *Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2020.*

It was moved by Committee Member Valmont Goguen and seconded by Committee Member Randy Trenholm to adopt the Minutes of the January 22, 2020 meeting as presented. / *Il est proposé par Valmont Goguen (membre du Comité), appuyé par Randy Trenholm (membre du Comité) d'adopter le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2020 tel quel.*

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES / AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

None / *aucune*

6. VARIANCE, TEMPORARY APPROVALS, CONDITIONAL USES, RULINGS OF COMPATIBILITY AND NON-CONFORMING USES / DÉROGATIONS, APPROBATIONS TEMPORAIRES, USAGES CONDITIONNELS, DÉTERMINATIONS DE COMPATIBILITÉS ET USAGES NON-CONFORMES

- a) Richard Bourque on behalf of / au nom de Judith Marie Bourque, chemin De La Butte Road (PID / NID 70357017) Beaubassin East Rural Community / Communauté rurale de Beaubassin-est - Imposing terms and conditions for a new travel trailer located in the Environmental Conservation zoning. / *Imposé des modalités et conditions pour une nouvelle roulotte de voyage située dans le zonage Préservation de l'environnement.* (File / Dossier 19-1804) English / *Anglais*

Staff member Lori Bickford explained that the applicant has withdrawn the application that was tabled at the November 2019 meeting. The Committee must still remove the item from the table and formally discharge the item. / *Lori Bickford (membre du personnel) explique que le demandeur a retiré la dérogation présentée lors de la réunion de novembre 2019. Le comité doit toujours retirer le point de la liste et le rejeter de façon officielle.*

It was moved by Committee Member Heather Keith and seconded by Committee Member Hilyard Rossiter that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee be discharged of Item 6a) Richard Bourque on behalf of Judith Marie Bourque, de la Butte Road (PID/NID 70357017), Beaubassin East Rural Community, tabled during the regular meeting of November 27, 2019 as this item has been withdrawn by the applicant. / *Il est proposé par, Heather Keith, membre du comité, et appuyé par Hilyard Rossiter, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud Est soit libéré du point 6a) Richard Bourque au nom de Judith Marie Bourque, chemin de la Butte Road (NID 70357017), Communauté rurale de Beaubassin-est, qui a été présenté au cours de la réunion ordinaire du 27 novembre 2019, cet article ayant été retiré par le demandeur.*

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Eastlink on behalf of / au nom de Joseph & Tina Dandurand, Route 133 (PID / NID 70620901), Beaubassin East Rural Community / Communauté rurale de Beaubassin-est – To permit a 76.2 meter tall telecommunications tower subject to terms and conditions / Permettre un tour de télécommunication ayant une hauteur de 76,2 mètres sujets aux conditions (File / Dossier 19-2024) English / Anglais

Staff member Josh Adams presented the request of the applicant to permit a 76.2 metre telecommunications tower off Route 15 in Beaubassin East. He explained that a telecommunication tower is permitted in the Resource Development Zone subject to terms and conditions. / Josh Adams (membre du personnel) présente la dérogation du demandeur afin de permettre une tour de télécommunications de 76,2 mètres sur une propriété située sur la Route 15, à Beaubassin Est. Il explique qu'une tour de télécommunications est permise dans la zone de développement des ressources sous réserve de certaines conditions.

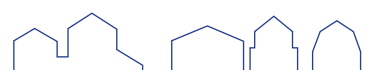
Staff member Josh Adams demonstrated on an aerial view and the tentative site plan the proposed development. Renderings, submitted by Eastlink, provided a view of the tower in the proposed setting. Staff reported that the closest residential property is approximately 290 metres from the site. / Membre du personnel Josh Adams a démontré par vue aérienne et sur un plan du site provisoire le développement proposé. Des rendus soumis par Eastlink donnent un aperçu de la tour à l'emplacement proposé. Le personnel indique que la propriété résidentielle la plus près se trouve à environ 290 mètres du site.

Telecommunication towers fall under the jurisdiction of Innovation, Science and Economic Development (ISED) Canada and must satisfy the required engineering standards, aviation safety, and radio frequency standards. It is the role of the SERSC to issue a letter of concurrence once all local land requirements have been satisfied. Staff member Josh Adams reviewed the applicable policies, proposals and zoning regulations of the Beaubassin East Rural Plan and the SERSC Antenna Siting Protocol. / Les tours de télécommunications relèvent de la compétence fédérale d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), et elles doivent respecter les normes nécessaires en matière d'ingénierie, de sécurité aérienne et de radiofréquence. Il incombe au SERSC d'émettre une lettre d'approbation une fois que toutes les exigences foncières locales ont été satisfaites. Josh Adams (membre du personnel) passe en revue les politiques applicables, les propositions et les règlements de zonage du Plan rural de Beaubassin Est ainsi que le protocole lié au choix de l'emplacement d'une antenne de la CSRSE.

Internal and external departments were contacted for comments. / On a communiqué avec des services internes et externes aux ns de commentaires.

Although there is a watercourse on the property, the Department of Environment will not require a Watercourse and Wetland Alteration permit as the applicant is maintaining a 30 m buffer. / Bien qu'il y ait un cours d'eau sur la propriété, le ministère de l'Environnement n'exige pas de permis de modification d'un cours d'eau et d'une terre humide, car le demandeur garde une zone tampon de 30 mètres.

Notices were sent to property owners within 100 metres of the proposed property. One call was received seeking clarification and another concerned about the property value of a future subdivision. Two letters were received expressing concerns such as the frequency emitted by the tower, low flying aircraft, potential risk of cancer and the impediment of future development. Staff read the letters into the record. / Des avis furent envoyés aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 100 mètres de la propriété proposée. On a reçu un appel d'une personne souhaitant obtenir des précisions et un appel d'une autre personne exprimant ses préoccupations au sujet de la valeur de propriété d'un lotissement futur. On a reçu deux lettres de personnes exprimant leurs préoccupations concernant la fréquence émise par la tour, les avions qui volent bas, le risque potentiel de cancer et la création d'un obstacle au développement futur. Le personnel fait la lecture des lettres à haute voix.



As part of ISED Canada guidelines, Eastlink was required to notify landowners within 3 times the height of the tower. / *En vertu des lignes directrices d'ISDE Canada, Eastlink a eu besoin d'aviser les propriétaires fonciers situés à moins de trois fois la distance équivalente à la hauteur de la tour.*

NB Power had no comments. / *Énergie NB n'a aucun commentaire.*

The Beaubassin East Rural Community Council and municipal staff had no comments. / *Le Conseil de la Communauté rurale de Beaubassin est et le personnel municipal n'ont aucun commentaire.*

Staff were in agreement that the request is considered reasonable. Staff member Josh Adams read the staff recommendation into the record. / *Le personnel convient que cette demande est raisonnable. Josh Adams (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Vice Chairman Edgar LeBlanc questioned if the applicant was present and would like to address the Committee. The applicant, Steven Banks, had no additional comments but would answer any questions of the Committee. / *Edgar LeBlanc (vice-président) souhaite savoir si le demandeur est présent et s'il souhaite s'adresser au comité. Le demandeur, Steven Banks, n'a pas de commentaire à ajouter, mais il est prêt à répondre aux questions du comité.*

Committee Member Randy Trenholm questioned the distance from the power line to the proposed tower. The applicant responded that the distance was 80 m. / *Randy Trenholm (membre du comité) souhaite savoir la distance entre la ligne électrique et la tour proposée. Le demandeur répond qu'elle est de 60 mètres.*

Committee Member Randy Trenholm questioned how deep the wooded area was and if they were mature trees. Staff member Josh Adams responded that the depth of the wooded area was approximately 220 m with a mixture of mature and young trees. / *Randy Trenholm (membre du comité) souhaite obtenir des précisions sur la profondeur du secteur boisé, et s'il est composé d'arbres matures. Josh Adams (membre du personnel) répond que le secteur boisé est d'environ 220 mètres, et qu'on y retrouve des arbres matures et de jeunes arbres.*

Committee Member Alex Clermont questioned if a guy wire would be placed on the neighbouring property. Staff member Josh Adams confirmed that it would not. / *Alex Clermont (membre du comité) demande si on installera un hauban sur la propriété voisine. Josh Adams (membre du personnel) confirme qu'aucun hauban ne sera installé.*

Committee Member Alex Clermont questioned if the subdivision referenced in the second letter was registered and should be taken into consideration. Staff member Josh Adams responded that the subdivision had been submitted in 2011 but had not been registered and, therefore, should not be considered. / *Alex Clermont (membre du comité) souhaite savoir si le lotissement mentionné dans la deuxième lettre est enregistré et s'il faut en tenir compte. Josh Adams (membre du personnel) répond que le lotissement a été soumis en 2011, mais qu'il n'a été enregistré; par conséquent, il ne faut pas en tenir compte.*

Vice-Chair Edgar LeBlanc questioned if a beacon light would be required. The applicant responded that Transport Canada has confirmed that no light will be required. / *Edgar LeBlanc (vice-président) demande si un feu de balisage est nécessaire. Le demandeur répond que Transports Canada a confirmé qu'il ne sera pas nécessaire d'installer un feu de balisage.*

Neighbouring property owner, Paul Cormier, informed the Committee that he owned one of the lots in the subdivision referenced in the letter but had yet to build on it. He expressed concerns relating to health and safety. The applicant addressed these concerns explaining that radio

frequency emissions must comply with Health Canada Safety Code 6 and that they would only be at 3% of the allowable limit. Mr Cormier questioned if other companies could use the tower. The applicant explained that ISED Canada requires telecommunication providers to utilize existing infrastructure when possible but they have to adhere to the same strict guidelines. / *Paul Cormier (propriétaire voisin) informe le comité qu'il possède un des lots du lotissement mentionné dans la lettre, mais qu'il n'a rien construit sur cette propriété. Il a des préoccupations concernant la santé et la sécurité. Le demandeur aborde ces préoccupations : il explique que les émissions de radiofréquences doivent être conformes au Code de sécurité 6 de Santé Canada, et qu'elles seront seulement à 3 % de la limite permise. M. Cormier demande si d'autres entreprises peuvent se servir de la tour. Le demandeur explique qu'ISED Canada exige que les fournisseurs de services de télécommunications utilisent l'infrastructure existante dans la mesure du possible, mais qu'ils doivent respecter les mêmes lignes directrices strictes.*

Charles Boudreau, the developer of the proposed subdivision, implored the Committee to consider the future development as indicated on the plans that he had submitted with his letter. / *Charles Boudreau (promoteur du lotissement proposé) implore le comité d'envisager le développement futur tel qu'indiqué sur les plans soumis avec sa lettre.*

It was moved by Committee Member Randy Trenholm and seconded by Committee Member Hilyard Rossiter that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee approve the conditional use application by Eastlink for a telecommunications tower on the property bearing PID 70620901 in Beaubassin East, subject to the following condition: / Il est proposé par, Randy Trenholm, membre du comité, et appuyé par Hilyard Rossiter, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud Est approuve la demande d'usage conditionnel de Eastlink pour une tour de télécommunications sur la propriété ayant le NID 70620901 à Beaubassin-est, sous réserve de la condition suivante:

That the height of the tower be limited to 76.2 meters / Que la hauteur de la tour soit limitée à 76,2 mètres.

MOTION CARRIED / MOTION ADOPTÉE

Yeas / Pour - 6

(Stanley Dixon, Valmont Goguen, Heather Keith, Edgar LeBlanc, Hilyard Rossiter, Randy Trenholm)

Nays / Contre - 1

(Alexandre Clermont)

- c) Marcel Leger / Landco Construction, chemin Trois-Ruisseaux Road (PID / NID 70478631, 70575360) Village of / de Cap-Pelé - To operate a pit subject to terms and conditions / *Operer un site d'extraction sujet au terms et conditions (File / Dossier 19-1269) English/ Anglais*

Staff member Jeff Boudreau presented the request of the applicant to set terms and conditions for the excavation of a pit. He explained that the Village of Cap Pelé had identified areas that were active pits, or had the potential to be a pit, and pre-zoned the properties Intensive Resource Development as part of the review for the Rural Plan which was adopted in 2019. That zone still requires that the use is subject to terms and conditions. / *Membre du personnel Jeff Boudreau a présenté la demande du requérant d'établir des modalités pour l'excavation d'une carrière. Il explique que dans le cadre de l'examen du plan rural adopté en 2019, le Village de Cap Pelé a ciblé les secteurs où on retrouve des carrières actives ou où on pourrait installer une carrière, et il a prédéterminé que ces propriétés font partie de la zone de développement intensif des ressources. Cette zone exige toujours que l'usage soit assujéti à certaines conditions.*

Staff member Jeff Boudreau reviewed the relevant policies, regulations and best practices for the operation of a pit. / *Membre du personnel Jeff Boudreau a révisé les politiques, règlements et meilleures pratiques pertinentes pour l'opération d'une carrière.*



Notices were sent to property owners within 100 metres of the proposed property. No comments were received. / Des avis furent envoyés aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 100 mètres de la propriété proposée. On n'a pas obtenu de commentaire.

Staff were in agreement that the request is considered reasonable. Staff member Jeff Boudreau read the staff recommendation into the record. / Le personnel convient que cette demande est raisonnable. Jeff Boudreau (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.

Vice Chair Edgar LeBlanc questioned if the best practices for the operation of a pit contained in Section 34.4 of the Zoning By-law were similar to that in the Beaubassin East Rural Plan. Staff member Jeff Boudreau confirmed that they were the same. / Edgar LeBlanc (vice-président) souhaite savoir si les meilleures pratiques de l'exploitation d'un carrière indiquées dans la section 34.4 de l'arrêté de zonage sont semblables aux meilleures pratiques du Plan rural de Beaubassin est. Jeff Boudreau (membre du personnel) confirme qu'il s'agit des mêmes meilleures pratiques.

It was moved by Committee Member Valmont Goguen and seconded by Committee Member Alexandre Clermont that the master plan and rehabilitation plan for the operation of the pit located on PID 70575360 and 70478631, Village of Cap Pelé, Westmorland County, BE APPROVED subject to the following conditions: / Il est proposé par, Valmont Goguen, membre du comité, et appuyé par Alexandre Clermont membre du comité, que le plan directeur et le plan de réhabilitation de l'exploitation de la carrière située sur les propriétés portant le NID 70575360 et le NID 70478631 dans le Village de Cap Pelé (comté de Westmorland) SOIENT APPROUVÉS sous réserve des conditions suivantes :

- 1) **The standards stated in article 33.4 of the Cap Pelé Rural Plan are met; / Il faut respecter les normes de l'article 33.4 du plan rural de Cap Pelé;**
- 2) **The 1.3:1 coefficient of restoration is respected; and / Il faut respecter le coefficient de remise en état de 1.3:1; et**
- 3) **Signage in accordance with Article 33.4 of the Cap Pelé Rural Plan are placed prior to issuing permits; / Une signalisation conforme à l'article 33.4 du plan rural de Cap Pelé doit être installée avant la délivrance de permis;**

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- d) Marcel Leger / Landco Construction, rue Gaudet Street (PID / NID 00852566, 01108539) Village of / de Cap-Pelé - To operate a pit subject to terms and conditions / Operer un site d'extraction sujet au terms et conditions (File / Dossier 19-1270) English/ Anglais

Staff member Jeff Boudreau presented the request of the applicant to set terms and conditions for the excavation of a pit. / Membre du personnel Jeff Boudreau a présenté la demande du requérant d'établir des modalités pour l'excavation d'une carrière.

Staff member Jeff Boudreau demonstrated on the aerial view the proposed site and surrounding uses. There is a mapped watercourse located in the northern portion of the property. The applicant has included the 30m buffers for wetlands on the master plan pit map. Staff reviewed the relevant policies, regulations and best practices for the operation of a pit. / À l'aide d'une vue aérienne, Jeff Boudreau (membre du personnel) montre le site proposé et les usages environnants. On retrouve un cours d'eau cartographié dans la partie nord de la propriété. Le demandeur a compris des zones tampons de 30 mètres à l'intention des cours d'eau sur la carte du plan directeur de la carrière. Le personnel passe en revue les politiques, les règlements et les meilleures pratiques en ce qui a trait à l'exploitation d'une carrière.

Notices were sent to property owners within 100 metres of the proposed property. No comments were received. / Des avis furent envoyés aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 100 mètres de la propriété proposée. On n'a pas obtenu de commentaire.

Staff were in agreement that the request is considered reasonable. Staff member Jeff Boudreau read the staff recommendation into the record. / Le personnel convient que cette demande est raisonnable. Jeff Boudreau (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.

It was moved by Committee Member Valmont Goguen and seconded by Committee Member Heather Keith that the master plan and rehabilitation plan for the operation of the pit located on PID 00852566 and 01108539, Village of Cap Pelé, Westmorland County, BE APPROVED subject to the following conditions: / Il est proposé par, Valmont Goguen membre du comité, et appuyé par Heather Keith, membre du comité, que le plan directeur et le plan de réhabilitation de l'exploitation de la carrière située sur les propriétés portant le NID 00852566 et le NID 01108539 dans le Village de Cap Pelé (comté de Westmorland) SOIENT APPROUVÉS sous réserve des conditions suivantes :

- 1) The standards stated in article 33.4 of the Cap Pelé Rural Plan are met; / Il faut respecter les normes de l'article 33.4 du plan rural de Cap Pelé;**
- 2) The 1.3:1 coefficient of restoration is respected; and / Il faut respecter le coefficient de remise en état de 1.3:1; et**
- 3) Signage in accordance with Article 33.4 of the Cap Pelé Rural Plan are placed prior to issuing permits; / Une signalisation conforme à l'article 33.4 du plan rural de Cap Pelé doit être installée avant la délivrance de permis;**

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- e) Marcel Leger / Landco Construction, chemin St Andre Road (PID / NID 00845578) Village of / de Cap-Pelé - To operate a pit subject to terms and conditions / Operer un site d'extraction sujet au terms et conditions (File / Dossier 19-1271) English/ Anglais

Staff member Jeff Boudreau presented the request of the applicant to set terms and conditions for the excavation of a pit. He indicated that this location was not an active pit and no excavation has occurred as of yet. / Membre du personnel Jeff Boudreau a présenté la demande du requérant d'établir des modalités pour l'excavation d'une carrière. Il indique que cet emplacement ne constitue pas une carrière active, et qu'aucune excavation n'a été effectuée jusqu'à présent.

Staff member Jeff Boudreau demonstrated on the aerial view the proposed site. He reviewed the relevant policies, regulations and best practices for the operation of a pit. / Membre du personnel Jeff Boudreau a démontré sur une vue aérienne le site proposé. Il a révisé les politiques, règlements et meilleures pratiques pertinentes pour l'opération d'une carrière.

Internal and external departments were contacted for comments. / On a communiqué avec des services internes et externes aux ns de commentaires.

Notices were sent to property owners within 100 metres of the proposed property. One call was received objecting to the proposed use. Staff member Jeff Boudreau reiterated that a pit was a permitted use and that the Committee's role was to set the terms and conditions. / Des avis furent envoyés aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 100 mètres de la propriété proposée. On n'a pas obtenu de commentaire. On a reçu un appel d'une personne s'opposant à l'usage proposé. Jeff Boudreau (membre du personnel) souligne qu'une carrière représente un usage permis et que le rôle du comité consiste à établir les conditions.

Staff were in agreement that the request is considered reasonable. Staff member Jeff Boudreau read the staff recommendation into the record. / *Le personnel convient que cette demande est raisonnable. Jeff Boudreau (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Vice Chair Edgar LeBlanc questioned the rehabilitation ratio. Staff member Jeff Boudreau explained that this is not an active pit, however, there is an area on the map that is cleared and shown on the Master plan as being an exploited pit. This may have occurred when there was construction on the highway. Normally, if the property was wooded, the rehabilitation process would start from scratch at 1:1 but because there is a small piece identified as an exploited pit it increases the coefficient of restoration ratio. / *Edgar LeBlanc (vice-président) souhaite connaître le ratio de remise en état. Jeff Boudreau (membre du personnel) explique qu'il ne s'agit pas d'une carrière active, mais qu'un secteur de la carte est déboisé et déterminé en tant que carrière exploitée sur le plan directeur. Cette carrière aurait pu être exploitée pendant la réalisation de travaux de construction sur l'autoroute. Habituellement, si une propriété est boisée, le processus de remise en état commence à zéro avec un ratio de 1:1. Toutefois, comme un petit secteur est déterminé comme étant une carrière exploitée, cela augmente le coefficient du ratio de remise en état.*

It was moved by Committee Member Hilyard Rossiter and seconded by Committee Member Valmont Goguen that the master plan and rehabilitation plan for the operation of the pit located on PID 00845578, Village of Cap Pelé, Westmorland County, BE APPROVED subject to the following conditions: / Il est proposé par, Hilyard Rossiter membre du comité, et appuyé par Valmont Goguen, membre du comité, que le plan directeur et le plan de réhabilitation de l'exploitation de la carrière située sur le propriété portant le NID 00845578 dans le Village de Cap Pelé (comté de Westmorland) SOIENT APPROUVÉS sous réserve des conditions suivantes :

- 1) The standards stated in article 33.4 of the Cap Pelé Rural Plan are met; / Il faut respecter les normes de l'article 33.4 du plan rural de Cap Pelé;**
- 2) The 1.3:1 coefficient of restoration is respected; and / Il faut respecter le coefficient de remise en état de 1.3:1; et**
- 3) Signage in accordance with Article 33.4 of the Cap Pelé Rural Plan are placed prior to issuing permits; / Une signalisation conforme à l'article 33.4 du plan rural de Cap Pelé doit être installée avant la délivrance de permis;**

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- f) Camille Bourque, 2859 Route 132 (PID / NID 871897) LSD / DSL de Scoudouc - Variance to reduce the required lot width from 54m to 28m and reduce the required lot width of the remnant from 54m to 40m / *Reduire la largeur d'un lot de 54m a 28m et reduire la largeur du restant de 54m a 40m (File / Dossier 20-130) French/ Français*

Staff member Jeff Boudreau presented the request of the applicant to reduce the width of a lot from 54m to 40m and leave the remnant with a width of 41m where 54m is required. He explained that the original application was modified and the presentation reflects the revised dimensions. / *Jeff Boudreau (membre du personnel) présente la dérogation du demandeur visant à réduire la largeur d'un lot de 54 mètres à 40 mètres ainsi qu'à laisser un lot restant d'une largeur de 41 mètres (où la largeur minimale est de 54 mètres). Il explique que la demande initiale a été modifiée et que la présentation reflète les dimensions révisées.*

Staff member Jeff Boudreau demonstrated the existing situation using aerial views and the tentative subdivision plan. He reviewed the provincial subdivision regulations and noted that there are no residential policies for the LSD of Scoudouc. The proposed lot can meet all other

requirements. / Membre du personnel Jeff Boudreau a démontré la situation existante à l'aide de vue aérienne et le plan provisoire de subdivision. Il passe en revue les règlements provinciaux en matière de lotissement, et il indique qu'il n'existe aucune politique résidentielle pour le DSL de Scoudouc. Le lot proposé peut respecter toutes les autres exigences.

Internal and external departments were contacted for comments. / On a communiqué avec des services internes et externes aux ns de commentaires.

A Sight Distance report has not been submitted at this time but has been confirmed verbally. There is a blind hill in front of the property creating obvious visibility issues. Placing the access in the center of the property is the safest option. / Jusqu'à présent, on n'a pas soumis de rapport de distance de visibilité, mais on a confirmé cette information de façon verbale. Il y a une colline sans visibilité en avant de la propriété, ce qui crée manifestement des problèmes de visibilité. L'option la plus sécuritaire, c'est d'installer la voie d'accès au centre de la propriété.

No soil assessment report is required. / Aucun rapport d'évaluation du sol n'est requis.

Notices were sent to property owners within 100 metres of the proposed property. A few calls were received but no concerns were raised. / Des avis furent envoyés aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 100 mètres de la propriété proposée. Quelques appels furent reçus demandant de la clarification sur la demande, mais il n'y avait aucune préoccupation.

Staff were in agreement that the criteria used to evaluate a variance had been satisfied. Staff member Jeff Boudreau read the staff recommendation into the record. / Le personnel est d'avis que les critères utilisés afin d'évaluer une dérogation ont été respectés. Jeff Boudreau (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.

It was moved by Committee Member Valmont Goguen and seconded by Committee Member Alexandre Clermont that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee APPROVE the variance to reduce the width of lot 20-01 from 54m to 40m and to reduce the width of the remnant of PID 00871897 from 54m to 41m with the following condition; / Il est proposé par, Valmont Goguen, membre du comité, et appuyé par Alexandre Clermont, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud Est APPROUVE la dérogation pour réduire la largeur du lot 20-01 de 54m à 40m et de réduire la largeur du restant du NID 00871897 de 54m à 41m avec la condition suivante;

A note shall be placed on the face of the plan identifying the part of the lot with a width of less than 54 meters as a no build zone. / Une note soit placer sur le restant identifiant un zone de non construction sur la partie du du lot avec une largeur inférieur à 54 mètre.

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- g) Marc André Brun, 955 Route 133 (PID / NID 70514385) Beaubassin East Rural Community / Communauté rurale de Beaubassin-est - Reduce the required setback from a private access for an accessory building from 7.5m to 2m / Réduire la marge de retrait d'un access privé pour un batiments accessoire de 7.5m à 2m (File / Dossier 20-056) English/ Anglais

Staff member Jeff Boudreau presented the request of the applicant to construct an accessory building 2m from a private access where 7.5 m is required under the Beaubassin East Rural Community Rural Plan. / Jeff Boudreau (membre du personnel) présente la dérogation du demandeur visant à construire un bâtiment accessoire à deux mètres d'une voie d'accès privée, où une distance de 7,5 mètres est requise en vertu du Plan rural de la Communauté rurale de Beaubassin est.

Using an aerial view, site plan and photos staff member Jeff Boudreau established the proposed

location. He reviewed the applicable policies and regulations. / À l'aide d'une vue aérienne, du plan du site et de photos, Jeff Boudreau (membre du personnel) indique l'emplacement proposé. Il passe en revue les politiques et les règlements applicables.

Notices were sent to property owners within 100 metres of the proposed property. A neighbouring landowner has expressed objections to the application. Staff member Jeff Boudreau read the letter into the record. The letter stated that the neighboring owner had not received notice from NB Power or the applicant regarding the removal of the utility easement between the properties and that, based on their objection, NB Power has placed the easement removal on hold. He indicated that they were not opposed to the construction of the accessory building providing the applicant could adhere to the required setbacks. / Des avis furent envoyés aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 100 mètres de la propriété proposée. Un propriétaire voisin a des objections à l'égard de la demande. Jeff Boudreau (membre du personnel) fait la lecture de la lettre à voix haute. Selon la lettre, le propriétaire voisin n'a pas reçu d'avis d'Énergie NB ou du demandeur en ce qui a trait au retrait de la servitude de services publics entre les propriétés – en fonction de ces objections, Énergie NB a suspendu le retrait de la servitude. Il indique qu'il ne s'oppose pas à la construction du bâtiment accessoire si le demandeur respecte les retraits requis.

Staff member Jeff Boudreau noted that, at over one acre, there is ample room to develop the property and meet the setback requirements of the By-law. For this reason, staff were in agreement that the criteria used to evaluate a variance had not been satisfied. Staff member Jeff Boudreau read the staff recommendation into the record. / Jeff Boudreau (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier. Jeff Boudreau (membre du personnel) indique qu'avec plus d'un acre, il y a suffisamment d'espace pour développer la propriété et respecter les exigences en matière de retrait de l'arrêté. Pour cette raison, le personnel convient que les critères utilisés pour évaluer une dérogation ne sont pas respectés.

Vice Chairman Edgar LeBlanc questioned if the applicant was present and would like to address the Committee. The applicant, Marc André Brun, indicated that in preliminary discussions he had been told that the setback requirement was 2m and based his design on that. He was informed when the application was made that this was considered a private access and would, therefore, require a 7.5m setback. He informed the Committee that it was his understanding that NB Power had approved the removal of the utility easement. Staff member Jeff Boudreau commented that the question of the NB Power easement was outside the scope of this Committee and the setback had nothing to do with the easement. / Edgar LeBlanc (vice-président) souhaite savoir si le demandeur est présent et s'il souhaite s'adresser au comité. Le demandeur, Marc André Brun, indique qu'au cours de discussions préliminaires, on lui a dit que l'exigence en matière de retrait était de 2 mètres et il a fondé sa conception sur cette information. Lorsqu'il a soumis sa demande, il a appris que cet accès est considéré comme étant une voie d'accès privée qui nécessite un retrait de 7,5 mètres. Il indique au comité qu'il avait cru comprendre qu'Énergie NB avait approuvé le retrait de la servitude de services publics. Jeff Boudreau (membre du personnel) explique que la question de la servitude d'Énergie NB ne relève pas des compétences du présent comité et que le retrait n'est pas relié à la servitude.

Committee Member Randy Trenholm questioned why the setback changed. Staff member Jeff Boudreau responded that it may have been assumed to be a sideyard and not a private access. / Randy Trenholm (membre du comité) souhaite savoir pourquoi on a modifié le retrait. Jeff Boudreau (membre du personnel) répond qu'on avait peut-être assumé qu'il s'agissait d'une cour latérale, et non d'une voie d'accès privée.

Committee Member Heather Keith questioned when a flag lot is created is the access considered a private access. Staff member Jeff Boudreau responded that it was not. In this case, it is identified on the plan as a private access and the By-law specifically references private setbacks as having an additional setback. / Heather Keith (membre du comité) pose la question suivante

: lorsqu'un lot en forme de drapeau est créé, est-ce que la voie d'accès est considérée comme étant une voie d'accès privée? Jeff Boudreau (membre du personnel) répond que non. Dans ce cas, le plan indique une voie d'accès privée, et l'arrêté mentionne précisément que les retraits privés sont dotés d'un retrait supplémentaire.

Committee Member Heather Keith questioned the width of the access. Staff member Jeff Boudreau responded that it was 13m on the angle. / Heather Keith (membre du comité) demande quelle est la largeur de la voie d'accès. Jeff Boudreau (membre du personnel) répond qu'elle est de 13 mètres en fonction de l'angle.

Committee Member Alexandre Clermont asked if the preliminary discussions were part of a documented process and should be considered. Staff member Jeff Boudreau responded that the applicant was aware of the correct 7.5m setback at the time the application was made. / Alexandre Clermont (membre du comité) souhaite savoir si les discussions préliminaires font partie d'un processus documenté et s'il faut en tenir compte. Jeff Boudreau (membre du personnel) répond que le demandeur était au courant du retrait adéquat de 7,5 mètres lorsqu'il a soumis la demande.

It was moved by Committee Member Randy Trenholm and seconded by Committee Member Hilyard Rossiter that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee REFUSE the variance to reduce the setback from 7.5m to 2m on PID 70514385 as the request is not reasonable as the building can be located in compliance with the by-law requirements. / Il est proposé par, Randy Trenholm, membre du comité, et appuyé par Hilyard Rossiter, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud-Est REFUSE la dérogation visant à réduire le retrait de 7,5 mètres à 2 mètres pour le NID 70514385, car la demande n'est pas raisonnable parce que le bâtiments peut être place en conformité avec l'arrêté.

MOTION CARRIED / MOTION ADOPTÉE

Yeas / Pour - 5

(Alexandre Clermont, Valmont Goguen, Edgar LeBlanc, Hilyard Rossiter, Randy Trenholm)

Nays / Contre - 2

(Stanley Dixon, Heather Keith)

7. TENTATIVE SUBDIVISIONS / LOTISSEMENTS PROVISOIRES

None / aucune

8. BY-LAW AMENDMENTS, ZONING AND MUNICIPAL PLAN MATTERS / QUESTIONS DE ZONAGE ET QUESTIONS RELATIVES AUX PLANS MUNICIPAUX

- a) Department of Environment and Local Government / Ministère d'Environnement et des gouvernements locaux - To add definitions and amend the Greater Moncton Planning Area Rural Plan Regulation in order to permit cannabis production facilities / Ajouter des définitions et faire un amendement au Règlement du plan rural du secteur d'aménagement du Grand Moncton afin de permettre des installations de production de cannabis (File / Dossier 19-1529) English / Anglais

Staff member Josh Adams presented the request of the Department of Environment and Local Government to amend the Greater Moncton Rural Plan to permit cannabis production facilities in the industrial zone. / Josh Adams (membre du personnel) présente la dérogation du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux visant à modifier le Plan rural du Grand Moncton pour permettre des installations de production de cannabis dans la zone industrielle.

Staff member Josh Adams reviewed the timeline associated with the application process and provided the background for the amendment. In May 2019, the Minister of Environment

and Local Government issued a Ministerial Directive stating that all planners working in the unincorporated areas were to interpret a cannabis facility as an industrial use, permitted exclusively in the industrial zone. Prior to this, cannabis production was considered an agricultural use. Staff explained that this amendment was to ensure conformity with the Directive. / Membre du personnel Josh Adams a passé en revue la ligne de temps associé au processus d'application et a discuté des politiques et règlements reliés. Josh Adams (membre du personnel) examine le calendrier du processus de la demande, et il donne des renseignements contextuels concernant la modification. En mai 2019, le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux a indiqué que tous les urbanistes travaillant dans des régions non constituées en municipalités devaient déterminer une installation de cannabis comme étant un usage industriel uniquement permis dans une zone industrielle. Avant cette modification, la production de cannabis était considérée comme étant un usage agricole. Le personnel explique que cette modification visait à assurer le respect de la directive.

Internal and external departments were contacted for comments. / On a communiqué avec des services internes et externes aux ns de commentaires.

The Department of Agriculture commented that the definition in the Directive may not take into account cannabis production. Staff member Josh Adams reported that the definition was updated to reflect these comments. / Le ministère de l'Agriculture mentionne que la définition de la directive ne prend peut-être pas compte de la production de cannabis. Josh Adams (membre du personnel) indique que la définition a été mise à jour afin de refléter ces commentaires.

Staff were in agreement that the request is considered reasonable. Staff member Josh Adams read the staff recommendation into the record. / Le personnel convient que cette demande est raisonnable. Josh Adams (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.

It was moved by Committee Member Heather Keith and seconded by Committee Member Stanley Dixon that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee RECOMMEND that the Minister of Environment and Local Government adopt Ministerial Regulation 19-MON-019-39, to amend the Greater Moncton Planning Area Rural Plan Regulation in order to define and permit cannabis production facilities, in accordance with the Provincial Directive dated May 17, 2019. / Il est proposé par, Heather Keith, membre du comité, et appuyé par Stanley Dixon, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud-Est RECOMMANDE que le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux adopte le règlement ministériel 19MON-019-39 visant à modifier le Règlement ministériel du plan rural du secteur d'aménagement du Grand Moncton en vue de définir et de permettre les installations de production de cannabis, conformément à la directive provinciale en date du 17 mai 2019.

MOTION CARRIED / MOTION ADOPTÉE

Yeas / Pour - 6

(Stanley Dixon, Valmont Goguen, Heather Keith, Edgar LeBlanc, Hilyard Rossiter, Randy Trenholm)

Nays / Contre - 1

(Alexandre Clermont)

- b) Gina Brown, 1532 Route 112 (PID / NID 05093380) LSD / DSL de Coverdale - Rezoning a portion of the property from Agriculture - A to Commercial-Industrial C2 to permit an indoor cannabis production facility / Rezonner une portion de la propriété de la zone A - Agriculture à la zone C2 - commerciale et industrielle afin de permettre une installation de production de cannabis à l'intérieur (File / Dossier 19-1469) English / Anglais

Staff member Josh Adams presented the request of the applicant to rezone a portion of a property from Agriculture to Commercial Industrial to permit an indoor cannabis production facility in Lower Coverdale. The applicant currently has a license to grow medical cannabis

outdoors. A zoning confirmation, issued by staff prior to the Ministerial Directive, indicated that an indoor production facility was a permitted use. The Directive has determined that an indoor production facility is an industrial use and a rezoning is required. The rezoning is only intended for the portion of the property that is currently zoned Agriculture. The front portion will remain residential. / *Josh Adams (membre du personnel) présente la dérogation du demandeur visant à rezoner une partie d'une propriété afin de la faire passer de la zone agricole à la zone commerciale industrielle pour permettre une installation de production intérieure de cannabis à Lower Coverdale. À l'heure actuelle, le demandeur détient un permis pour la culture de cannabis médicinal à l'extérieur. Selon une confirmation de zonage émise par le personnel avant la mise en place de la directive ministérielle, une installation de production intérieure constitue un usage permis. La directive a déterminé qu'une installation de production intérieure représente un usage industriel et qu'il faut obtenir un rezonage. Le rezonage s'adresse exclusivement à la partie de la propriété qui fait actuellement partie de la zone agricole. La partie avant de la propriété restera dans la zone résidentielle*

Staff member Josh Adams reviewed the timeline associated with the application process and discussed the relevant policies and regulations. He pointed out the proposed location using an aerial view, zoning map and site photos. The lot is approximately 1.76 hectares and abuts a vacant, wooded lot with a surrounding mix of residential and agricultural uses. / *Membre du personnel Josh Adams a passé en revue la ligne de temps associé au processus d'application et a discuté des politiques et règlements reliés. À l'aide d'une vue aérienne, de la carte de zonage et de photos du site, il indique l'emplacement proposé. Le lot est d'une superficie approximative de 1,76 hectares et elle est adjacente à un lot boisé vacant. De plus, elle est entourée d'une combinaison d'usages résidentiels et agricoles.*

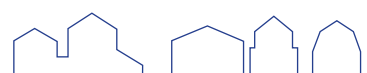
Internal and external departments were contacted for comments. / *On a communiqué avec des services internes et externes aux ns de commentaires.*

Numerous residents voiced their opposition at the public hearing on January 8, 2020. Their concerns included water quality and quantity, odor and property value. Their comments will be forwarded to the Minister of Environment. / *Le 8 janvier 2020, de nombreux résidents ont exprimé leur opposition lors d'une audience publique. Parmi leurs préoccupations, on retrouve la qualité et la quantité de l'eau, l'odeur et la valeur de propriété. Leurs commentaires seront transmis au ministre de l'Environnement.*

The Department of Agriculture is not responsible for managing cannabis. They are, however, developing setback standards for hemp operations which might be of benefit to cannabis production. Odours could be a concern though this is a rural area and there are odours associated with permitted rural uses. / *Le ministère de l'Agriculture n'est pas responsable de la gestion du cannabis. Cependant, il est en train d'élaborer des normes de retrait liées aux exploitations de chanvre qui pourraient présenter un avantage pour la production de cannabis. L'odeur pourrait poser un problème, mais comme il s'agit d'une région rurale, il existe différentes odeurs associées aux usages ruraux permis.*

The Department of Transportation had no comments. Staff member Josh Adams noted that SERSC will require an access permit for the change of use. / *Le ministère des Transports n'a aucun commentaire. Josh Adams (membre du personnel) indique que la CSRSE aura besoin d'un permis d'accès pour le changement d'usage.*

The Department of Environment had no comments. There is no wetland or watercourse located on the property. No Environmental Impact Assessment is required providing the applicant does not drill a new well. Staff member Josh Adams explained that the applicant does not intend to use well water for the growing of cannabis but will use a private company to truck the water onto the site. He added that if the applicant decided, at a later time, to drill a new well a Comprehensive Water Supply Assessment must be submitted. / *Le ministère de l'Environnement*



n'a aucun commentaire. Aucune terre humide ni aucun cours d'eau ne se trouve sur la propriété. Si le demandeur ne creuse pas de nouveau puits, aucune étude d'impact sur l'environnement n'est nécessaire. Josh Adams (membre du personnel) explique que le demandeur ne prévoit pas utiliser d'eau de puits pour la culture du cannabis, mais il aura recours aux services d'une entreprise privée qui transportera de l'eau au site par camion. Il ajoute que si le demandeur décide de creuser un nouveau puits à l'avenir, il devra soumettre une évaluation exhaustive de l'approvisionnement en eau.

Staff were in agreement that the request is considered reasonable. Staff member Josh Adams read the staff recommendation into the record. He informed the Committee that licensing, odors, security, quality control etc. were controlled by Health Canada and staff are not recommending conditions that overlap with their federal jurisdiction. / *Le personnel convient que cette demande est raisonnable. Josh Adams (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier. Il informe le comité que la délivrance de permis, les odeurs, la sécurité, le contrôle de la qualité, etc. sont gérés par Santé Canada et que le personnel ne recommande pas de condition qui chevauche cette compétence fédérale.*

Committee Member Randy Trenholm questioned the feasibility of trucking the water supply to the site and if the applicant would have to go through the process again if they choose to drill a well. Staff member Josh Adams responded that a Comprehensive Water Study would be required for a new well. / *Randy Trenholm (membre du comité) remet en question la praticabilité de transporter l'eau par camion sur le site et il souhaite savoir si le demandeur doit de nouveau suivre le processus s'il décide de creuser un puits. Josh Adams (membre du personnel) répond qu'une évaluation exhaustive de l'approvisionnement en eau est requise pour un nouveau puits.*

Committee Member Randy Trenholm questioned if a condition could be added to reduce the odour. Staff member Josh Adams responded that Health Canada had standards in place to address odours. Any complaints regarding odour should be directed to Health Canada and Health Canada will follow up with the applicant. Staff cautioned that outdoor growing, which is permitted in the agriculture zone, also produces an odour. / *Randy Trenholm (membre du comité) demande si on peut ajouter une condition visant à réduire les odeurs. Josh Adams (membre du personnel) répond que Santé Canada a établi des normes concernant la gestion des odeurs. Toutes plaintes liées aux odeurs doivent être transmises à Santé Canada, et ce ministère effectuera un suivi auprès du demandeur. Le personnel fait remarquer que la culture extérieure, qui constitue un usage permis dans la zone agricole, génère également des odeurs.*

Committee Heather Keith questioned the lack of comments from the Air Sciences section of the Department of Environment. Staff member Josh Adams responded that they had no comments for the proposed use. Their only concern would be future Industrial uses but the zoning condition limits the use to cannabis production only. / *Heather Keith (membre du comité) souhaite savoir pourquoi la direction des Sciences de l'air et de l'Eau du ministère de l'Environnement n'a pas fourni de commentaire. Josh Adams (membre du personnel) répond que la seule préoccupation de la direction, ce sont les usages industriels futurs et que la condition liée au zonage limite l'usage à la production de cannabis.*

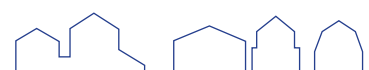
Vice Chair Edgar LeBlanc questioned how this application was affected by the fact that the Department of Agriculture did not have a clear mandate to offer technical support for cannabis production and no recommendations have been received from the multi departmental committee that is discussing various siting related issues. Staff member Josh Adams responded that the comments referred to hemp production not cannabis. Cannabis is federally regulated. The DAAF is developing a Provincial Hemp Strategy. / *Edgar LeBlanc (vice-président) demande de quelle façon cette demande est influencée par le fait que le ministère de l'Agriculture n'a pas de mandat précis concernant le soutien technique à la production de cannabis et par le fait qu'aucune recommandation n'a été effectuée par le comité multiministériel qui aborde diverses questions en ce qui a trait à l'emplacement du site. Josh Adams (membre du personnel) répond*

que les commentaires faisaient référence à la production du chanvre et non du cannabis. Le cannabis relève de la compétence fédérale. Le MAAP est en train d'élaborer une stratégie provinciale portant sur le chanvre.

Committee Member Randy Trenholm asked for clarification if, regardless of the decision of this Committee, the application would still go to the Minister. Staff member Josh Adams confirmed that a recommendation of the PRAC, either for or against, would go to the Minister for consideration. / Randy Trenholm (membre du comité) souhaite obtenir des précisions : est-ce que la demande sera transmise au ministre peu importe la décision du présent comité? Josh Adams (membre du personnel) qu'une recommandation favorable ou défavorable du CRP sera envoyée au ministre aux fins de considération.

It was moved by Committee Member Hilyard Rossiter and seconded by Committee Member Randy Trenholm that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee RECOMMEND that the Minister of Environment and Local Government adopt Ministerial Regulation 19-MON-019-40, for the application made by Gina Brown to rezone a portion of the property located at 1532 Route 112, Upper Coverdale, and bearing PID 05093380 from A - Agriculture to C2 – Commercial-Industrial to permit an indoor cannabis production facility, subject to the following terms and conditions: / Il est proposé par, Hilyard Rossiter, membre du comité, et appuyé par Randy Trenholm, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud-Est RECOMMANDE que le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux adopte le règlement ministériel 19-MON-019-40 pour la demande soumise par Gina Brown visant à rezoner une partie de la propriété située au 1532, Route 112 à Upper Coverdale (NID 05093380) de la zone Agricole (A) à la zone commerciale-industrielle (C2) afin de permettre une installation de production intérieure de cannabis, sous réserve des conditions suivantes :

1. **That the permitted uses in the C2 Zone be limited to : / Que les usages permis dans la zone C2 soient limités à :**
 - i) **An indoor cannabis production facility and /or outdoor cannabis production / Une installation de production de cannabis à l'intérieur et/ou la production de cannabis à l'extérieur**
 - ii) **Any accessory building, accessory structure or accessory use / Tous bâtiments, toutes constructions ou tous usages accessoires.**
2. **That the development be in general conformity with the site plan and drawings attached in schedule AH2; / Que le développement soit en conformité général avec le plan de site et les dessins soumis dans l'annexe AH2;**
3. **That the portion of the building being used for an indoor cannabis production facility be limited to 400 square meters; / Que la partie du bâtiment utilisé en tant qu'installation de production de cannabis à l'intérieur soit limité à 400 mètres carrés;**
4. **That prior to issuing a building permit, an access permit be obtained by the Department of Transportation and Infrastructure; / Qu'avant l'émission d'un permis de construction, un permis d'accès soit obtenu par le ministère de Transports et Infrastructures;**
5. **That prior to using well water for cannabis production in the industrial zone, the property owner shall submit a comprehensive water supply assessment to the Source and Surface Water Management Branch of the Department of Environment and Local Government which demonstrates that the use of ground water will not aggravate existing or create new water supply problems. / Avant d'utiliser de l'eau de puits pour ses activités de production de cannabis dans la zone industrielle, le propriétaire doit soumettre une Évaluation exhaustive de l'approvisionnement en eau à la direction de la Gestion des eaux de source et de surface du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux qui indique que l'utilisation de**



l'eau souterraine n'aggravera pas les problèmes existants ou ne causera pas de problème concernant l'approvisionnement en eau.

MOTION CARRIED / MOTION ADOPTÉE

Yeas / Pour - 4

(Valmont Goguen, Edgar LeBlanc, Hilyard Rossiter, Randy Trenholm)

Nays / Contre - 3

(Alexandre Clermont, Stanley Dixon, Heather Keith)

9. OTHER BUSINESS / AUTRES AFFAIRES

None / aucune

10. NEXT MEETING / PROCHAINE RÉUNION

Next monthly meeting will be held March 25, 2020 at 7:00 pm / La prochaine réunion mensuelle aura lieu à 25 mars 2020 à 19h.

11. ADJOURNMENT / LEVÉE DE LA RÉUNION

It was moved by Committee Member Stanley Dixon to adjourn the meeting at 8:48 pm. / Il est proposé par Stanley Dixon, membre du comité, de lever la séance à 20h48.

Edgar LeBlanc - Vice Chairman